

« A&A CONSULTING »
Autre société civile
au capital de 100,00 €
Siège social : 47 BOULEVARD DE COURCELLES
75008 PARIS
R.C.S. de PARIS 890 739 386

Procès-Verbal en date du 01 septembre 2025

ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES
--

Le premier septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures,

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Geoffroy Aubouin dirigeant(e) de la société.

Le gérant rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution par anticipation pour cause de cessation d'activité

1ÈRE RÉOLUTION

Les associés déchargent purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prennent acte que tous les actionnaires sont présents et détiennent l'intégralité du capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

Les associés décident de dissoudre par anticipation pour cause de cessation d'activité ladite société. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Les associés nomment comme liquidateur *Monsieur AUBOUIN geoffroy* pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de l'entreprise.

Monsieur AUBOUIN geoffroy accepte la fonction de liquidateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ÈME RÉOLUTION

Les associés donnent tous pouvoir au liquidateur pour effectuer la liquidation de l'entreprise.

A ce titre, le liquidateur pourra payer le passif, réaliser l'actif et répartir le solde de la liquidation entre les associés.

5ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6ÈME RÉOLUTION

Les status seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant.

Fait en 4 originaux,

À PARIS,

Le 01 septembre 2025

Aubouin Geoffroy

✓ Certified by  yousign